

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 06.133

L'An deux Mille Six, le 29 décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur LE GUEUT, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 22 décembre 2006

DATE D'AFFICHAGE

Le 22 décembre 2006

ETAIENT PRESENTS : M. LE GUEUT, Mme MONTRON, Mme GEOFFROY, Mme LECOMTE, M. BOISNARD, M. BOURGEOIS, M. DENIS, Adjoints.

Melle BARRAUD-DUCHÉRON, M. BIRON, M. CAU, M. COASSIN, Mme CROUÉ, Mme DAVID-COURTIN, Mme DOUMECQ, Mme DURAND, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme JOLY, M. MERLE, Mme MOINET, Mme PELTIER, M. RAYMOND, M. SIMONNET, Mme TERRIEN, Mme TURPIN, Conseillers Municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

M. HUGENDOBLER représenté par Mme GEOFFROY
M. MOST représenté par M. LE GUEUT
M. CHABANEAU représenté par Mme DAVID-COURTIN
M. FAVRE représenté par Mme PELTIER
Mme LABEYRIE représentée par Mme MONTRON
M. POTENNEC représenté par Mme MOINET

ABSENTS -EXCUSES : M. BUJARD, Mme ISENDICK

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 31

Madame TURPIN a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : **AVENUE DES COTTAGES ET AVENUE DE VALLIERES
ENFOUISSEMENT DES RESEAUX**

VOTE : **UNANIMITE**

En prévision du réaménagement de l'avenue des Cottages et de l'avenue de Vallières, il semble opportun d'envisager l'enfouissement des réseaux aériens sur ces voies.

L'opération d'effacement concerne le réseau de distribution électrique, le réseau d'éclairage public et le réseau de télécommunication. La maîtrise d'ouvrage est assurée par le Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural (S.D.E.E.R.).

Le coût des travaux est estimé à environ 190.000 € TTC déduction faite de la participation du S.D.E.E.R.

Concernant le réseau de télécommunication, il est proposé de solliciter FRANCE TELECOM pour une aide technique et financière dans le cadre d'une convention, à signer entre les parties, qui fixera le montage financier.

La maîtrise d'ouvrage des travaux de génie civil FRANCE TELECOM sera assurée par le S.D.E.E.R. qui assurera la vérification du contenu des devis et conduira la relation et la coordination avec le service des études FRANCE TELECOM.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
VU l'avis favorable de la Commission des Travaux du 29 novembre 2006,
APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- De dissimuler les réseaux aériens de l'avenue des Cottages et de l'avenue de Vallières,
- De solliciter FRANCE TELECOM pour une aide technique et financière pour mener à bien ce projet,
- Que le Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural (S.D.E.E.R.) exercera la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement des réseaux et la conduite des relations et coordinations avec le service des études de FRANCE TELECOM,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer tous documents relatifs à ce projet,
- D'affecter la dépense imputable à la ville au budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 8 janvier 2007

Le Maire,
H. LE GUEUT